

Axes d'interventions

Auprès des usagers

Évaluer sur les plans somatique et/ou social la situation des personnes en vue, dès que cela est possible, d'une orientation vers les structures de droit commun.

Auprès des professionnels

Conseiller les professionnels et favoriser le travail en réseau, en vue d'améliorer la prise en charge globale et coordonnée des personnes.

Auprès des institutions

Contribuer à la réflexion départementale sur l'accès aux droits et aux soins des personnes cumulant des problématiques psychiques, somatiques et sociales (précarité).

Recherche

Produire des études sur l'imbrication de la précarité et de l'accès, voire le maintien, dans les soins somatiques et psychiques.



À noter

La PASS PSY n'est pas un service d'urgence. Les consultations se font uniquement sur rendez-vous.

En cas d'urgence, contacter le 15 (SAMU),

ou se rendre aux urgences de l'hôpital le plus proche. Attention, le passage aux urgences entraîne une facturation des consultations, il est donc conseillé de contacter le service social ou la PASS de l'hôpital concerné juste après.

Équipe

Médecin généraliste

Dr Paul ANGIJRO

Dentiste

Dr Mohamed TERBECHE

Assistante dentaire

Mme Anais SAINT UPERY

Infirmières

Mme Julie RIVOIRE

Mme Adeline HOARAU

Mme Lucile MALCOIFFE

Assistant de service social

Mr Quentin BERGE

Mme Sylvie BLOTTEAU

service-social-pass@epsve.fr

Secrétaire médicale

Mme Anissa AZOUN

Consultations médicales



EPS VILLE-ÉVRARD

Bâtiment "La Nacelle"

202, avenue Jean Jaurès

93332 Neuilly-sur-Marne



Pass somatique Pass buccodentaire Pôle Cristales



Permanence d'accès aux soins de santé somatiques en milieu psychiatrique



<https://www.eps-ville-evrard.fr/offre-de-soins/psychiatrie-precarite>



01 43 09 33 85



pass@epsve.fr

ville-Evrard
Établissement Public
de Santé 93

Missions

Créées en 2010 et 2014, la PASS somatique et la PASS buccodentaire de l'EPS de Ville-Évrard sont un dispositif du pôle Cristales financé par l'ARS Île-de-France. En partenariat avec les acteurs sanitaires et sociaux du département, elles visent à guider les personnes et les partenaires dans le parcours de soins, et à promouvoir l'accès aux soins et aux droits sociaux des personnes accompagnées ; avec pour objectif un retour vers les dispositifs de droit commun : PASS généralistes, voire consultations de ville ou hospitalières.

Public concerné

La PASS intervient auprès de personnes adultes sans couverture sociale, ou avec une couverture sociale incomplète lorsqu'elles rencontrent des difficultés d'accès aux PASS des hôpitaux publics, voire de la médecine de ville, en raison d'une situation de grande exclusion et/ou d'une situation de handicap psychique.

Territoire d'intervention

L'intervention de la PASS se déploie sur l'ensemble du territoire de la Seine-Saint-Denis. Autrement dit, si les consultations médicales de la PASS se déroulent sur le site de Neuilly-sur-Marne, les usagers peuvent provenir de l'ensemble du département. Par ailleurs, les professionnels de la PASS sont amenés à se déplacer-si besoin-sur l'ensemble de la Seine-Saint-Denis dans le cadre de leurs missions.

Panier de soins

Consultations médicales gratuites sans facturation

Médecine générale
Dentaire

Médicaments

Délivrance de médicaments gratuite par la pharmacie de l'hôpital

Examens complémentaires

Bilans
Électrocardiogrammes
Analyses biologiques
Soins infirmiers

Autres consultations sur orientation du médecin généraliste

Endocrinologie
Gynécologie/obstétrique
Pédicurie/podologue
Nutritionniste
Addictologie



Parcours de soins

Prise de contact avec la PASS

Prise de rendez-vous obligatoire pour les consultations de médecine générales et/ou dentaires auprès du secrétariat au **01 43 09 33 85**



Sur demande

Recours possibles aux assistantes de service social de la PASS pour l'évaluation des besoins.
Recours possible à l'interprétariat.

Orientation vers le droit commun

Les consultations médicales et sociales proposées par la PASS le sont de façon transitoire, le temps pour les patients de disposer des droits nécessaires pour pouvoir bénéficier de soins dans des consultations de ville et/ou hospitalières de droit commun.